



Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Date d'affichage : 16 avril 2026  
Date de convocation : 16 avril 2026

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 23 mars 2026, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Pascale COHENDET, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO, Samir BOUAGALA, Éric DISDIER, Raphaëlle LA MANNA, Jérémy MARCELINO, Jeanne GAISON, Max NESTOLAT, Magali HERVÉ, Christine CANAL JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Jeanine DURAND, Frédérique REFFET, Philippe MILLE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sandra ARMANDI à Martine FLAK, Sabine SMEDING-TOURAILLE à Jean SAFFRÉ, Laurence HOBEL-MOIRAND à Jeanne GAISON

Etaient absents et excusés :

Secrétaire de séance : Jeanne GAISON

**OBJET : Fixation des tarifs des produits vendus à l'occasion de manifestations municipales : modification de la délibération n°64/2025 du 19 Juin 2025.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°64/2025 du 19 juin 2025, ce dernier avait décidé, afin de permettre l'encaissement, de fixer les tarifs des différentes prestations et produits vendus à l'occasion des manifestations municipales se déroulant sur la commune.

Il convient de procéder à la mise à jour de la délibération précitée de la façon suivante :

- Droits d'entrée :

- \* Soirée à thème avec repas : 40€
- \* Soirée à thème sans repas : 5€ enfants (- 12 ans) / 15€ adultes
- \* Aïoli : 27€

- Vente de produits :

- \* Verres de dégustation : 3€



## Le Conseil Municipal

- Où l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,
- Décide de procéder à la mise à jour de la délibération n°64/2025 du 19 juin 2025 comme suit :

### - Droits d'entrée :

- \* Soirée à thème avec repas : 40€
- \* Soirée à thème sans repas : 5€ enfants (- 12 ans) / 15€ adultes
- \* Aïoli : 27€

### - Vente de produits :

- \* Verres de dégustation : 3€

**ADOpte A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés.

La Secrétaire de séance

Jeanne GAISONN

Le Maire



Philippe PIGNON



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 43/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Date d'affichage : 16 avril 2026  
Date de convocation : 16 avril 2026

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 23 mars 2026, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON-Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Pascale COHENDET, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO, Samir BOUAGALA, Éric DISDIER, Raphaëlle LA MANNA, Jérémy MARCELINO, Jeanne GAISON, Max NESTOLAT, Magali HERVÉ, Christine CANAL JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Jeanine DURAND, Frédérique REFFET, Philippe MILLE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sandra ARMANDI à Martine FLAK, Sabine SMEDING-TOURAILLE à Jean SAFFRÉ, Laurence HOBEL-MOIRAND à Jeanne GAISON,

Etaient absents et excusés :

Secrétaire de séance : Jeanne GAISON

**OBJET : Droits de place : Actualisation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°46/2025 du 15 mai 2025 portant création d'une régie de recettes Droits de place,
- Considérant que les occupations temporaires du domaine public donnent lieu à la délivrance d'autorisations spécifiques et au paiement de droits de places
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation des tarifs des droits de place,



## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Où l'exposé de Monsieur le Maire
- Après en avoir délibéré,
- Décide, à l'**UNANIMITE** des membres présents et des représentés, de fixer les tarifs des droits de place à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 tel que définis dans le tableau joint à la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Jeanne GAISONN

Le Maire

Philippe PIGNON



<b>Tarification-Droits de place Manifestations Festives</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Description</b>	<b>Anciens tarifs</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
<b>Stand alimentaire</b>  (Churros, crêpes, glaces, gaufres, traiteurs, marrons, confiseries, pâtisseries, bonbons, restaurateurs)	Demi-journée	30 €	30 €
	Journée entière	50 €	50 €
	Deux journées	80 €	100 €
	Soirée	60 €	60 €
<b>Stand festif</b>  (Articles lumineux, ballons, confettis, cotillons)	Demi-journée	10 €	15 €
	Journée entière	20 €	25 €
	Deux journées	30 €	40 €
<b>Animations foraines</b>  (Pêche aux canards, manèges)	Demi-journée	30 €	30 €
	Journée entière	50 €	50 €
	Deux journées	100	100 €
<b>Vide-Greniers</b>	Brocanteurs	4 €	4 €/ mètre linéaire
<b>Saveurs de Chez Nous</b> (Exposants)	1 barnum (3x3), 4 chaises, 3 tables, électricité, éclairage, eau.	100 €	350 €/ 4 Services
	Buvette (barnum 4x5), 6 tables, 6 chaises, électricité, éclairage, eau.	-	650 €/ 4 Services
<b>Marché de Noël</b>	Pack artisans : 2 jours, 1 barnum (3x3), 4 chaises, 1 table (1,80m), éclairage.	50 €	100 €
	Pack Ecrivains : 2 jours, 1 barnum (6x3), chaises, tables, éclairage.	20 €	20 €
	Associations de ROUSSET	Gratuité	Gratuité
<b>Marché hebdomadaire</b>	Matinée		2,30 €
<b>Fête de la Saint Privat</b> Forfait (5 jours)	Stand de vente Forains (sandwichs, boissons, confiseries),	70 €	100 €
	Camion pizza	70 €	200 €
	Food trucks	70 €	200 €
	Manèges/ attractions diverses (0-100m <sup>2</sup> )	70 €	100 €
	Manèges/ attractions diverses (101-200m <sup>2</sup> )	90 €	120 €
	Manèges/ attractions diverses (201-300m <sup>2</sup> )	110 €	140 €



Le Maire,  
Philippe PIGNON

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le



ID : 013-211300876-20260423-43\_2026-DE

---